



Garanties santé

Ma Mutuelle de ville et Village

Document non contractuel

Les prestations prévues aux contrats ci-dessous ne peuvent être servies dans leur intégralité que dans le cadre du parcours de soins

		Prévention	Sécurité	Sécurité +	Confort	Confort +
	SS	NON RESPONSABLE	NON RESPONSABLE	NON RESPONSABLE	NON RESPONSABLE	NON RESPONSABLE
		SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut
ACTES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Consultations - Visites médecins - ATM (en secteur 1 ou adhérent DPTAM *)	70%	100%	100%	100%	130%	150%
Consultations - Visites - médecins -ATM (non adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	110%	130%
Consultation psychologue (8 séances/an, sur prescription médicale)	60%	-	100%	100%	100%	100%
Radiologie	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses, examens de laboratoire	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins infirmiers	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Kinésithérapie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Orthophonie, Orthoptie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Frais de transport en ambulance remboursée SS	55%	55%	100%	100%	100%	100%
PHARMACIE						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Pharmacie 15% - 30% - 65%	15 à 65%	100%	100%	100%	100%	100%
Contraception	(5) -	-	-	20 €	25 €	30 €
Orthopédie	(5) 60%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Orthopédique et petit appareillage	-	-	-	-	100 €	200 €
Prothèses auditives :						
Equipement 100% santé - classe I	(7) 60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Equipement classe II remboursé par AMO (1 ou 2 équipements)	(7) 60%	60%	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 300 €	100% + 400 €
OPTIQUE Les remboursements prévus ci-dessous sont limités aux montants fixés par les décrets n°2019-21 du 11 janvier 2019 (prise en charge maximale) (1)(2)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Verres - Montures - remboursé(s) par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Equipement 100% santé - classe A	60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Equipements Classe B :						
Forfait monture	-	-	50 €	60 €	80 €	100 €
Forfait verres simples, par verre	-	-	10 €	60 €	70 €	80 €
Forfait verres complexes, par verre	-	-	75 €	75 €	80 €	90 €
Forfait verres très complexes, par verre	-	-	85 €	85 €	90 €	100 €
Lentilles correctives remboursées par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Lentilles remboursées ou non sur prescription	(5) -	-	-	-	46 €	61 €
Forfait Chirurgie laser : myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie (par œil)	(5) -	-	-	-	250 €	350 €
DENTAIRE						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins dentaires	60%	100%	100%	100%	100%	100%
ADC	60%	100%	100%	100%	100%	100%
ATM	60%	100%	100%	100%	110%	130%
Prothèses dentaires 100% santé - Dans la limite du prix de vente (PLV)	60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Autres prothèses remboursées par AMO :						
Inlay-Onlay	60%	60%	100% + 250 €	100% + 250 €	100% + 300 €	100% + 300 €
Inlay Core	60%	60%	100% + 140 €	100% + 140 €	100% + 175 €	100% + 175 €
Couronne transitoire	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Couronne dentaire, Bridge, Prothèses amovibles	60%	60%	125%	170%	200%	250%
Actes nomenclaturés non remboursés (implantologie ou traitement maladie parodontale)	(5) -	-	-	-	50 €	100 €
Plafond annuel cumulé sur Prothèses, Inlay, Onlay, Inlay Core, couronnes et bridges, remboursés SS > 100% et hors 100% santé	(5) -	-	400 €	600 €	800 €	1 000 €
Orthodontie acceptée et remboursée 100% SS (2 fois/an/bénéficiaire de moins de 16 ans) (TC) sur présentation de la facture acquittée	(5) 100%	100%	125%	150%	150%	200%
HOSPITALISATION						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins externes en hôpitaux publics et semi privés	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale, chirurgicale - séjours	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires d'un médecin (en secteur 1 ou adhérent DPTAM*)	80%	100%	100%	110%	120%	130%
Honoraires d'un médecin (non adhérent DPTAM *)	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hospitalier (3)	(3) -	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité
PAT (Participation forfaitaire pour tout acte égal ou supérieur à 121€)	-	100%	100%	100%	100%	100%
FPU (Forfait Patient Urgences)	-	100%	100%	100%	100%	100%
Frais d'accompagnement moins de 16 ans ou + de 70 ans (lit et repas)	(5) -	-	-	FR/30jr/an	FR/30jr/an	FR/30jr/an
CHAMBRE PARTICULIERE (à partir de la première nuitée)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
En hôpitaux, cliniques: hospitalisation médicale, chirurgicale ou maternité	(4) -	-	-	40€/30 nuits/an	45€/30 nuits/an	50€/30 nuits/an

Etablissements spécialisés (maison de repos, rééducation, moyen et long séjour, psychiatrie, gériatrie...)	-			40€/10 nuits/an	45€/20 nuits/an	50€/30 nuits/an
CURES THERMALES						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins	65 à 100%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hébergement Soins et Transport (5)	(5) -	-	-	-	77 €	92 €
PREVENTION (1 fois/an)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Détartrage SS	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Vaccins (liste article R871.2 CSS)	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Densitométrie osseuse remboursée AMO	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Densitométrie	(5) -	-	25 €	30 €	40 €	50 €
Sevrage tabagique(hors cigarette électronique)	(5) -	45 €	45 €	60 €	90 €	90 €
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Amniocentèse (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Péridurale (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Ostéopathie ou acupuncture ou nutritionniste (5)(6)	(5)(6) -	-	30 €	35 €	40 €	45 €
Prothèses capillaires et /ou mammaires (TC)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait prothèses capillaires et mammaires (5)	(5) -	100 €	100 €	150 €	200 €	250 €
Forfait obstétrique(sil enfant inscrit à la naissance)	-	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Injection intra-articulaire - Rumathologie	(5) -	-	-	50 €	50 €	50 €

(1) Ticket modérateur et forfait limité à 1 équipement tous les 2ans Sauf pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (limité à 1 an)

(2) Forfait optique comprenant le Ticket Modérateur et le dépassement d'honoraire optique - Montant maximum des montures pris en compte : 100€

(3) Excepté établissement médicaux-sociaux

(4) Excepté en psychiatrie, maison de repos, de convalescence, de rééducation, moyens et longs séjours

(5) Par année civile et par bénéficiaire et sur présentation d'une facture acquittée

(6) Ostéopathie: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens inscrits au fichier ADELI / **Acupuncture**: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens reconnus comme médecin selon l'art. L4111 du code de la santé publique.

(7) Audioprothèses : le remboursement des aides auditives à tarif libre (équipement de catégorie II) sont plafonnées à 1700 euros par oreille . La périodicité de renouvellement d'un équipement est fixée à 4 ans

FR = Frais réels AMO=Assurance Maladie Obligatoire TM= Ticket Modérateur

*DPTAM=Dispositif de pratique tarifaire maîtrisé(ancien CAS,OPTAM,OPTAM-CO).Il rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.La liste des médecins est consultable sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

Toutes les prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Tous nos contrats sont des contrats "Responsables" selon les décrets n°2014-1374 du 18/01/2014 et n°2019-21 du 11/01/2019

Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS)

Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré.Période minimale d'adhésion : 1 an.

Prestations garanties par la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.) RNM 337 682 660

Frais d'obsèques	300 €
Majoration en cas d'accident (sauf volontaire)	1 600 €
Garantie "tout accident" (en cas d'hospitalisation causée par un accident)	16€/ jour / 60 jours/ an, 3 hospit max /accident
Tarif Prévoyance obligatoire - obsèques, accident - titulaire 1,11 € TTC/conjoint et/ou enfant 0,74 € TTC	

TARIFICATION MENSUELLE - PAR PERSONNE COUVERTE

GARANTIES FRAIS DE SANTE

MA MUTUELLE DE VILLAGE – 2024

Tarif mensuel par personne couverte – Gratuité au-delà du 2^{ème} enfant

Les cotisations et prestations sont valables pour l'exercice 2023 –

Une révision peut intervenir en cas de modification de la législation en vigueur ou autre

	PREVENTION	SECURITE	SECURITE +	CONFORT	CONFORT +
0 - 30 ans	15,67 €	23,57 €	28,16 €	32,67 €	39,89 €
31 – 50 ans	25,74 €	42,55 €	46,61 €	56,87 €	66,21 €
51 – 70 ans	43,27 €	53,76 €	69,68 €	78,24 €	88,84 €
71 ans et +	59,01 €	71,72 €	82,64 €	94,34 €	102,93 €